



George Montandon, 'ethnologue' d'origine suisse. il publie en 1940 un livre aux éditions Denoël : "Comment reconnaître le juif?".

## Législations française et allemande

### Qui est juif - la définition juridique

*La loi française du 3 octobre 1940 ajoute la dimension raciale dans son interprétation des directives allemandes.*

*Si l'occupant nazi fait référence à la religion de la personne, les autorités françaises insèrent le terme de "race".*

### L'ordonnance allemande de 27 septembre 1940

Article premier - Sont reconnus comme juifs ceux qui appartiennent ou appartenaient à **la religion juive**, ou qui ont plus de deux grands-parents (grands-pères et grands-mères) juifs. Sont considérés comme juifs les grands-parents qui appartiennent ou appartenaient à **la religion juive**.  
(...)



Wilhelm Keitel, chef du Haut Commandement allemand, signataire du côté allemand de l'armistice du 22 juin 1940.

### La loi française du 3 octobre 1940

Article premier - Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents **de race juive** ou de deux grands-parents **de la même race**, si son conjoint lui-même est juif.  
(...)



Philippe Pétain et Pierre Laval, deux des principaux signataires de la loi du 3 octobre 1940.